



La dignité de l'être humain

30/11/2018 | Commission bilatérale de dialogue entre la CRRJ et le Grand rabbinat d'Israël

La 16e rencontre de la Commission bilatérale de dialogue entre la Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme et le Grand rabbinat d'Israël a eu lieu à Rome du 18-20 novembre 2018. Voici le communiqué émis au terme de cette rencontre.

1. Le Cardinal Peter Turkson, en qualité de président de la Délégation catholique, a souhaité la bienvenue à Rome aux délégués juifs et a invoqué la bénédiction divine sur la réunion. En réponse, le Rabbin Rasson Arusi a exprimé la joie et la satisfaction de la délégation juive d'être rassemblés dans ce saint effort commun, citant la prière du Psaume 90,17: «Que la douceur du Seigneur notre Dieu soit sur nous!»
2. La Commission bilatérale s'est réunie à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance instituée par l'ONU, consacrant par conséquent sa réflexion à la question de la dignité humaine, avec une attention particulière à celle des enfants.
3. La Commission a exprimé sa satisfaction quant aux progrès notables réalisés dans la société moderne sur le thème des droits de l'homme, comme cela est exprimé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et en particulier dans la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989. Ces principes d'inviolabilité de la vie humaine et de l'inaliénabilité de la dignité humaine s'expriment pleinement dans les relations entre l'individu et le Divin et l'individu et son prochain, ce qui implique le devoir de mettre en œuvre cette relation dans la dimension sociale. Nous avons un devoir particulier envers les membres les plus vulnérables de nos sociétés, en particulier les enfants, qui sont les garants des générations futures et ne sont pas encore en mesure d'exprimer toutes leurs potentialités et de se défendre.
4. Un débat approfondi a porté sur l'importance d'identifier le fondement éthique de ces principes, en remarquant que ces idéaux, ayant acquis une valeur transcendante, sont déjà enracinés dans notre patrimoine biblique commun qui déclare que l'être humain est créé à l'image de Dieu (cf. Genèse 1,26-27; 5,1-2).
5. Le respect de la dignité personnelle des enfants doit aussi s'exprimer à travers une large gamme de stimuli et d'instruments qui doivent leur être donnés pour développer leurs capacités de réflexions et d'action. Les enfants ne doivent pas simplement sentir qu'ils sont l'objet d'une attention et d'une affection appropriées; ils ont également besoin d'être occupés avec dynamisme, de telle façon que leurs capacités cognitives et pratiques se développent. Pour que cela ait lieu en accord avec les valeurs précédemment mentionnées, il est nécessaire de cultiver des liens affectifs authentiques et stables, de leur garantir une alimentation, des soins et une protection adéquats, de même qu'une éducation religieuse et scolaire, un apprentissage informel et l'encouragement à la créativité.
6. La société dans son ensemble, mais tout spécialement les parents, les enseignants et les guides religieux, ont une responsabilité particulière en ce qui concerne la maturation morale et spirituelle de l'enfant. Dans leur discussion sur les droits de l'enfant à l'autonomie et à la liberté, les membres de la Commission bilatérale ont mis en évidence la tension existant entre garantir une liberté maximale de choix et assurer protection et conseils prudents. Tout cela exige que nous nous abstenions de toute instrumentalisation d'une autre personne dont la dignité devrait toujours

être considérée comme une fin en soi et pour soi.

7. Les membres de la Commission bilatérale ont été reçus en audience privée par le Pape François au cours de laquelle il a réaffirmé son engagement personnel dans ce domaine et pour le progrès des relations entre catholiques et juifs: «Nous sommes frères et enfants d'un seul Dieu et nous devons œuvrer en faveur de la paix, main dans la main». Lors de cette rencontre, le Pape a appris avec plaisir qu'un projet de texte interreligieux est en préparation concernant la fin de vie, en particulier les dangers de la légalisation de l'euthanasie et le suicide assisté au lieu de garantir des soins palliatifs et le total respect pour la vie qui est un don de Dieu.

8. En conclusion de leur réflexion, les membres de la Commission bilatérale ont rendu grâce au Très-Haut pour ses bénédictions sur leurs vies et leur travail, et pour ses dons, en particulier le don des enfants eux-mêmes, selon les mots du Psaume 127,3: «Des fils sont un héritage du Seigneur, et la progéniture un salaire». Pour leur assurer un sain développement spirituel, il est de la plus grande importance de les familiariser avec le patrimoine biblique que juifs et catholiques ont en commun.

9. Par ailleurs, la Commission lance un appel afin que ces textes des Saintes Écritures soient étudiés au sein de leurs communautés respectives. De plus, l'enseignement de *Nostra aetate* (n° 4) et des documents suivants en matière de relations judéo-chrétiennes devraient être largement connus et divulgués dans nos deux communautés, incitant ainsi à une croissante et sainte réconciliation et coopération entre juifs et catholiques au bénéfice de leurs fidèles et de la société tout entière.

Rome, 20 novembre 2018 – 12 Kislev 5779

Rabbin Rasson Arusi
(Président de la Délégation juive)

Cardinal Peter Turkson
(Président de la Délégation
catholique)

Rabbin David Rosen

Archevêque Pierbattista Pizzaballa
O.F.M.

Rabbin Pr Daniel Sperber

Archevêque Bruno Forte

Rabbin Pr Avraham Steinberg

Évêque Giacinto-Boulos Marcuzzo

M. Oded Wiener

Mgr Pier Francesco Fumagalli

P. Norbert J. Hofmann S.D.B.

Source : [Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme](#).